

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
LE 18 DÉCEMBRE 1972



STATEMENT DISCOURS

SECRETARY
OF STATE
FOR EXTERNAL
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AUX
AFFAIRES
EXTÉRIEURES.

TEXTE D'UNE DÉCLARATION À LA PRESSE
FAITE PAR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX
AFFAIRES EXTÉRIEURES, MONSIEUR
MITCHELL SHARP, LE 17 DÉCEMBRE 1972

"C'est assurément avec beaucoup de regret que le monde entier aura appris que les négociations sur la paix au Viêt-Nam n'ont pas encore abouti. Le Canada, évidemment, ne participe pas à ces négociations, et nous ne sommes donc pas en mesure de les commenter. Cependant, d'après la déclaration publique faite hier par M. Kissinger, il semble qu'un des problèmes qui entrave l'aboutissement des négociations touche à la création d'un dispositif international qui surveillerait le cessez-le-feu au Viêt-Nam.

Le Canada a maintes fois exposé, tant dans ses déclarations publiques sur sa politique que dans ses contacts diplomatiques, sa position fondamentale: à savoir qu'il examinerait dans un esprit constructif toute demande de participation canadienne à des dispositifs de surveillance de trêve, pour autant que son expérience du passé et les circonstances entourant la demande lui permettent de conclure que l'opération promette de réussir et que le Canada puisse y jouer un rôle utile. Récemment, les points de vue canadiens ont été exprimés publiquement à plusieurs reprises et ont été communiqués à toutes les Parties intéressées, sur les conditions que le Canada considérerait nécessaires pour permettre sa participation à une Commission internationale chargée d'observer et faire rapport sur l'application par les Parties d'un cessez-le-feu au Viêt-Nam. Puisque nous n'avons pas connaissance du contenu des négociations sur la paix au Viêt-Nam, nous ne connaissons pas le détail du dispositif de surveillance qui se discute actuellement et nous ne savons pas si ce dispositif serait tel que le Canada puisse accepter d'y participer; dans ces circonstances j'estime désirable actuellement de m'abstenir de plus de commentaires."